



Conférence consultative des parlementaires d'Afrique de l'Ouest sur
**la Réduction des Risques de Catastrophe: un instrument pour atteindre
les Objectifs du Millénaire pour le Développement**
1^{er}-2 juin 2010

Plan d'action des parlementaires pour la promotion de programmes de résilience aux catastrophes participant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement

2 Juin 2010, Dakar, Sénégal

Nous parlementaires du Burkina Faso, du Cap Vert, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Mali, de la Sierra Leone, du Togo, du Kenya et du Sénégal avons tenu cette rencontre consultative sur le thème « Réduction des Risques de Catastrophes : un instrument pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement » les 1^{er} et 2 juin 2010 à Dakar au Sénégal.

Ces objectifs visent à faire de la Réduction des Risques de Catastrophe une priorité locale et nationale, à augmenter la résilience aux catastrophes et à soutenir le développement économique de nos pays respectifs là où les catastrophes et le changement climatique menacent de compromettre très sérieusement les efforts de Réduction de la pauvreté, ceux de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici 2015 et les grands engagements pris par les 189 chefs d'Etat au sommet des Nations Unies qui s'est tenu en 2000 à New York.

Nous avons analysé durant ces deux jours de consultation les impacts des catastrophes sur chaque Objectif du Millénaire pour le Développement en Afrique de l'Ouest en partant du contexte mondial, des progrès et défis mondiaux en matière de Réduction des Risques de Catastrophe. Afin de concrétiser les initiatives prises pour promouvoir la résilience aux catastrophes et celles liées au changement climatique ayant un impact dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement, nous avons discuté des actions à entreprendre dans chacun de nos pays. Nous avons surtout échangé sur ce que, nous parlementaires, avons à faire pour exercer pleinement notre rôle et nos responsabilités vis-à-vis des populations que nous représentons dans nos parlements respectifs.

Nous nous sommes accordés à reconnaître que les catastrophes et le changement climatique représentent une grande menace pour nos populations et pour leurs ressources de vie. Leurs impacts dans nos sociétés défient sérieusement nos capacités et ressources à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement dans les différents pays de l'Afrique de l'Ouest. Aussi, nos discussions ont elles permis de mettre au grand jour les problèmes suivants :

1. Les catastrophes en Afrique de l'Ouest constituent une menace significative à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et compromettent les efforts en faveur de la réduction de la pauvreté, causent des pertes en vies humaines et détruisent les moyens de subsistance et de productions (OMD 1).
2. En Afrique de l'Ouest, les catastrophes détruisent les structures du système de santé. Les écoles inondées, comme c'est souvent le cas avec les logements, affectent l'éducation des enfants.
3. Les sécheresses répétées entraînent souvent le déplacement des communautés vers des zones dépourvues d'infrastructures scolaires (OMD2).
4. Les femmes en Afrique de l'Ouest jouent un rôle important dans la sécurité alimentaire des familles. Les catastrophes augmentent leurs stress et leurs charges de travail, les privant de temps pour s'occuper de leurs familles et surtout de leurs filles qui seront finalement amenées à quitter l'école pour s'adonner aux travaux ménagers.

5. Les catastrophes liées au changement climatique affectent non seulement les hôpitaux, les installations sanitaires, les centres médicaux stratégiques mais aussi augmentent les risques de maladies telles que le paludisme et le choléra. En particulier, les inondations causent en Afrique de l'Ouest des dommages aux équipements médicaux et perturbent le fonctionnement du service médical (OMD 4, 5, 6).
6. Les problèmes environnementaux rencontrés dans les pays de Afrique de l'Ouest sont, entre autres, les inondations, la sécheresse, la désertification, la déforestation, l'érosion côtière, les invasions acridiennes, les feux de brousse, l'eau polluée, la salinisation des sols, les tempêtes, avec des corollaires d'impacts dans la sécurité alimentaire et la dégradation des sols. La dégradation de l'environnement augmente l'impact des catastrophes sur les populations et sur nos sociétés (OMD 7).
7. Les catastrophes imposent des défis à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et nécessitent la coopération de multiples parties prenantes à tous les niveaux. Les types de partenariat au développement existants ne répondent pas aux principes d'action de développement concerté. Le renforcement de ceux-ci constitue un préalable à la résilience aux catastrophes et pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement au niveau local et national (OMD 8)

La conclusion est que nous ne pourrions pas atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement sans trouver les solutions à la vulnérabilité aux risques et aux impacts du changement climatique. La Réduction des Risques de Catastrophe doit être considérée comme un instrument de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Elle doit être partie intégrante essentielle de nos stratégies et programmes visant à éviter que le développement ne soit source de vulnérabilités supplémentaires aux catastrophes et aux effets du changement climatique pour nos communautés.

Nous sommes conscients du caractère transversal de la Réduction des Risques de Catastrophe. Aussi, réduire les risques de catastrophe doit être une responsabilité collective incombant à chaque citoyen. Le résultat de nos efforts collectifs conduira à prévenir les risques de catastrophes, à défaut réduire à l'extrême leurs impacts potentiels sur les populations. Nous avons besoin de promouvoir une politique effective et efficace de Réduction des Risques de Catastrophe à travers la coopération et la collaboration des différents ministères et parties prenantes aux niveaux national et local.

Certes, il y a beaucoup à faire dans ce domaine mais nous devons avant tout inciter nos gouvernements à faire d'une priorité ces actions ci-dessous qui sont en phase avec les recommandations de la récente Conférence Ministérielle Africaine de Naïrobi¹:

1. Mettre en place un groupe de travail qui puisse impulser l'intégration de la Réduction des Risques de Catastrophes dans la politique de Réduction de la pauvreté, en étroite collaboration avec les organisations internationales, notamment le PNUD et la Banque Mondiale qui sont des principaux partenaires au développement (OMD1).
2. Promouvoir l'évaluation des risques de catastrophes dans les écoles, en partenariat avec les institutions nationales impliquées dans l'éducation ainsi que les principaux partenaires internationaux tels que l'UNESCO et l'UNICEF. Les gouvernements pourront développer, à

¹ Deuxième Conférence Ministérielle Africaine sur la Réduction des Risques de Catastrophes 14 – 16, avril 2010.



partir des résultats de ces évaluations, des plans d'action visant à rendre les écoles plus résilientes face aux catastrophes (OMD2).

3. Développer une politique nationale et des capacités pour intégrer la question du genre dans les programmes de Réduction des Risques de Catastrophe. Cette politique devra permettre la participation des femmes aux instances de décision en matière de Réduction des Risques de Catastrophes (OMD3).
4. S'assurer que les hôpitaux et les installations sanitaires en général sont résilients aux catastrophes et conformes aux normes établies ; que les professionnels de la santé sont suffisamment formés et préparés aux catastrophes et capables réellement d'assurer les soins en cas de crise, surtout aux plus vulnérables que sont les femmes et les enfants (OMD 4, 5, 6).
5. Veiller à une bonne maîtrise de l'eau par la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) participant à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à une meilleure santé et un système d'assainissement plus efficace (OMD7).
6. Evaluer les besoins de partenariat au niveau mondial et faire le plaidoyer auprès de la communauté internationale en vue du respect des accords internationaux liés au CCNUCC², en particulier dans le domaine de transfert de technologies, du développement et de l'alerte précoce. En outre, les gouvernements devront chercher à accroître la coopération aux niveaux national, régional et international qui leurs permettra de renforcer leurs capacités financières nécessaires à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (MDG8).

Nous parlementaires, devons assumer notre rôle et nos responsabilités avec un total engagement dans la résilience face aux catastrophes qui menacent l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans nos pays. Nous sommes en devoir d'exercer les rôles et responsabilités que nos populations nous ont confiées et initier les actions suivantes qui sont pourvoyeuses d'un environnement politique favorable pour la Réduction des Risques de Catastrophe et par conséquent pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le Développement :

Nous parlementaires participant à cette rencontre allons:

1. présenter et défendre les principes de la Réduction des Risques de Catastrophes dans nos pays respectifs par le développement d'un réseau national des parlementaires pour la Réduction des Risques de Catastrophes ayant, entre autres, pour objectif l'intégration de l'évaluation des risques de catastrophes dans les plans et programmes de développement sectoriels en lien avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement.
2. promouvoir l'adaptation de nos lois et législations liées au changement climatique et à l'environnement pour nous assurer que celles ci sont complémentaires entre elles, et mener les actions pour créer la synergie nécessaire entre l'adaptation au changement climatique et la Réduction des Risques de Catastrophes.
3. agir comme des agents du changement pour faciliter l'intégration de la Réduction des Risques de Catastrophe dans tous les projets de promotion de la femme et aussi l'intégration de la question du genre dans la Réduction des Risques de Catastrophes.

² CCNUCC : Convention –Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.



4. nous assurer que les nouvelles infrastructures en matière d'eau potable et d'assainissement construites soient résilientes aux catastrophes. Dans cette optique, nous allons soutenir nos gouvernements à mieux développer une politique cohérente de gestion de l'eau et des ressources en eaux conforme aux principes de réduction de la pauvreté, de sécurité alimentaire, de santé et d'assainissement.
5. promouvoir une étroite coopération régionale et internationale afin de permettre une résilience des infrastructures telles que les hôpitaux et les écoles face aux catastrophes et effets du changement climatique. Cela nécessitera des transferts de technologies, des solutions innovantes en matière d'adaptation au changement climatique, un partage des connaissances et informations en matière de Réduction de Risques entre les pays développés et les pays en voie de développement.

En conclusion, nous confirmons notre engagement à initier ces actions décidées ci-dessus. Les résultats de cette rencontre consultative seront partagés au sein de nos parlements dès le retour dans nos pays respectifs. Nous pourrions convenir d'une nouvelle rencontre dans un proche avenir pour apprécier les progrès et partager nos expériences par rapport à la réalisation de ces dites actions. Nous allons, en outre, plaider à ce que le lien entre la Réduction des Risques de Catastrophes et les Objectifs du Millénaire pour le Développement soit établi dans les différentes activités de nos parlements respectifs, aux niveaux local, national, sous régional et mondial.

